

**RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL POUR L'EXERCICE FINANCIER
TERMINÉ LE 30 JUIN 2012**

**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA
POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC**

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme	3
1.2 Méthode de présentation du rapport	3
2. Faits saillants des résultats financiers et cumulatifs	4
2.1 Analyse des autorisations	5
2.2 Analyse des dépenses	6
3. Risques et incertitudes.....	7
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes ...	7
5. Mise en œuvre du Budget de 2012.....	8
État des autorisations (non vérifié)	10
Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)	11

1. Introduction

Le présent rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses de 2012-2013* et le Plan d'action économique 2012 du Canada. Ce rapport a été préparé par l'Agence tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités de la Norme comptable 1.3 - Rapport financier trimestriel des ministères et organismes du Conseil du Trésor (CT). Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

Selon sa loi constitutive entrée en vigueur le 5 octobre 2005, l'Agence a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec.

Des renseignements supplémentaires sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de l'Agence sont disponibles dans le [Rapport sur les plans et priorités](#) et le [Budget principal des dépenses](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par l'Agence en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses et un cadre financier particulier conçu pour répondre aux besoins en information financière concernant les autorisations de dépenser. L'état des autorisations ci-joint, permet de comparer les autorisations de dépenser accordées à l'Agence par le Parlement avec les autorisations utilisées par l'Agence.

L'information comprise dans l'état des autorisations conforme à l'information présentée dans le *Budget principal des dépenses* pour l'exercice financier 2012-2013. Cependant, dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1^{er} mars précédant le début du nouvel exercice. Le Budget 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du Budget principal des dépenses le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le Budget 2012 ne figurent pas dans le Budget principal des dépenses 2012-2013.

Pour l'exercice 2012-2013, des affectations bloquées dans les crédits ministériels seront établies par le Conseil du Trésor en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des

mesures d'économies dans le Budget 2012 ne soient dépensés. Au cours des exercices suivants, les modifications aux autorisations ministérielles seront mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du Trésor, et figureront dans les Budgets principaux des dépenses ultérieurs déposés au Parlement.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

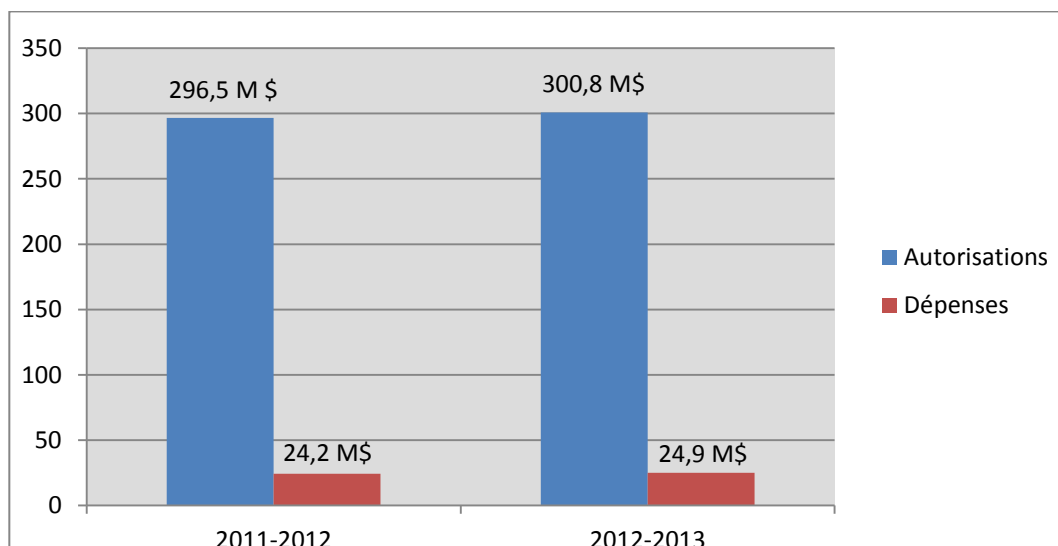
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'Agence utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui sont publiés dans le *Rapport sur le rendement ministériel*. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont toujours établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers et cumulatifs

La présente section vise à mettre en lumière les principaux éléments expliquant les résultats financiers. Les résultats de l'Agence présentent une légère augmentation nette des ressources disponibles pour l'exercice en cours et des dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 30 juin 2012 comparativement au trimestre ayant pris fin le 30 juin 2011.

2.1 Analyse des autorisations



Graphique 1 - Dépenses réelles du premier trimestre par rapport aux autorisations annuelles (\$ millions)

Le graphique ci-dessus donne un aperçu des autorisations budgétaires nettes qui correspondent aux ressources disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013.

Avec la fin du plan d'action économique de Canada (PAEC) en 2011-2012, l'Agence est revenue à sa programmation régulière. Les autorisations disponibles ont, néanmoins, augmenté de 4,2 M\$, (environ 1%) comparativement à 2011-2012, passant de 296,5 M\$ à 300,8 M\$. Ceci résulte d'une augmentation de 2 % du crédit 5 – Subventions et contributions (5,0 M\$), d'une diminution de 2 % du crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement (0,8 M\$), ainsi que d'une diminution de 1 % des autorisations budgétaires législatives.

Les facteurs ayant contribué à cette variation comprennent :

- ✓ une augmentation de 14,5 millions de dollars pour financer la construction d'un gazoduc entre Vallée-Jonction et Thetford Mines;
- ✓ une augmentation de 2,3 millions de dollars du réinvestissement des revenus tirés des contributions remboursables;
- ✓ une augmentation de 1,4 million de dollars attribuable à la mise en œuvre du programme Fonds Chantiers Canada;
- ✓ une diminution de 10,0 millions de dollars, soit 0,4 million du côté de budget de fonctionnement et 9,6 millions du côté des subventions et des contributions, afin de réduire le budget de l'Agence, comme l'exige l'Examen stratégique de 2010;

- ✓ une diminution de 2,2 millions de dollars liée aux variations quant au financement de l'Initiative visant à appuyer le développement des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay, du partenariat sur la convention des Nations Unies sur la biodiversité et les stratégies en matière de langues officielles;
- ✓ une diminution de 1,7 million de dollars du budget de fonctionnement attribuable au transfert d'une partie des ressources de l'Agence à Services Partagés Canada.

2.2 Analyse des dépenses

Comparativement au premier trimestre de 2011-2012, le total des dépenses enregistrées au premier trimestre de 2012-2013 a augmenté de 0,7 M\$ (3%), passant de 24,2 M\$ à 24,9 M\$.

Dépenses liées au crédit 1

Au premier trimestre de 2012-2013, les dépenses nettes de fonctionnement s'élevaient à 9,9 M\$ comparativement à 9,4 M\$ en 2011-2012. Ceci représente une augmentation nette d'environ 5% résultant de :

- ✓ une augmentation des dépenses liées aux coûts du réaménagement des effectifs (incluant les indemnités de départs) et aux dépenses de location attribuable en partie au renouvellement et à la maintenance des licences des logiciels, des applications et des équipements.
- ✓ une diminution des dépenses de l'ensemble des autres postes de fonctionnement qui s'explique par la mise en œuvre des exigences de l'examen stratégique et le fait que l'Agence soit retournée à sa programmation de base en 2012-2013 avec la fin du PAEC .

Dépenses liées au crédit de subvention et de contribution

Au premier trimestre, les dépenses nettes de subvention et de contribution s'élevaient à 14,1 M\$ en 2012-2013 comparativement à 13,4 M\$ en 2011-2012. Ceci représente une augmentation d'environ 6%.

3. Risques et incertitudes

Transformation au sein de l'Agence et retour à l'équilibre budgétaire :

Depuis maintenant deux ans, le gouvernement s'est engagé à atteindre l'équilibre budgétaire et à réduire les dépenses pour rétablir la situation budgétaire.

C'est dans cette optique que le Budget 2011 a annoncé les résultats de l'Examen stratégique de 2010 auquel l'Agence a participé. Ainsi, les économies annoncées se chiffraient à 10 M \$ pour DEC en 2012-2013.

De plus, tel qu'annoncé dans le budget de 2010, les budgets de fonctionnement des ministères ont été gelés au niveau de 2010-2011. Ainsi, nos autorisations ne comporteraient plus de financement pour couvrir les augmentations salariales annuelles de 1,5 %. L'Agence a donc dû réaffecter des fonds de son budget de fonctionnement pour couvrir les augmentations salariales en question. Ce gel représente donc un enjeu cumulatif de près de 1,6 M\$ en 2012-2013.

Parallèlement, plusieurs chantiers de transformation ont été lancés au sein de l'Agence afin de la rendre plus moderne, efficiente et accroître sa capacité à offrir un excellent service aux citoyens. Ces mesures permettront à l'organisation de mitiger l'impact de pressions budgétaires indiquées ci-haut. Cependant, certains risques de mises en œuvre sont à associés ces mesures. Par conséquent, si ces risques se concrétisent, l'Agence aurait à s'ajuster rapidement afin de respecter les limites de ses autorisations budgétaires.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Services partagés Canada

En vertu de l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et du décret C.P. 2011-1297, entré en vigueur le 15 novembre 2011, la somme de 0,8 M\$ est réputée avoir été affectée au crédit 1 et aux autorisations législatives budgétaires de Services partagés Canada en 2011-2012 comparativement à 1,8 M\$ en 2012-2013 ce qui a pour effet de réduire d'autant le montant du crédit 1 et des autorisations législatives budgétaires de l'Agence prévu par la *Loi de crédits n° 1 de 2011-2012*.

Nouvelle Architecture des activités de programme (AAP) et nouveau programme

L'examen stratégique des dépenses, en 2010-2011, a permis de constater que la complexité de l'AAP, du cadre de mesure du rendement ainsi que le nombre de programmes de l'Agence ont rendu difficiles la clarté de la reddition de comptes et l'explication de ses interventions.

Conséquemment, l'Agence a entrepris des démarches pour renouveler son cadre stratégique, son AAP, sa mesure de rendements, ses programmes, ses stratégies régionales et ses outils de mise en œuvre. C'est ainsi que le nouvel AAP de l'Agence et son nouveau programme sont entrés en vigueur, le 1er Avril 2012.

Réaménagement des effectifs

La fin de programmes temporaires, l'absorption des conventions collectives, et la mise en œuvre de l'Examen stratégique 2010 ont eu comme impact de progressivement réduire le nombre d'Équivalent temps plein (ETP) de DEC à compter de 2012-2013. Ainsi, le nombre d'ETP passe de 406 ETP utilisés en 2011-2012 à 359 ETP prévus en 2012-2013 puis à 325 ETP prévus en 2014-2015. Ces réductions sont réalisées conformément à la directive sur le réaménagement des effectifs.

5. Mise en œuvre du Budget 2012

Le Budget 2012 a donné l'occasion de moderniser les activités du gouvernement et d'en réduire le coût, et de permettre aux Canadiens et aux entreprises de traiter plus facilement avec le gouvernement.

La participation de Développement économique Canada aux efforts du gouvernement pour la réduction du déficit est de 28,1 M\$.

Développement économique Canada a contribué à l'exercice en :

- ✓ simplifiant ses programmes
- ✓ réduisant ses délais de traitement et la paperasserie administrative;
- ✓ réorganisant ses services internes afin d'être plus efficace.

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2012

Au cours de la première année de mise en œuvre du Budget 2012, DEC aura réalisé des économies de quelque 7,4 millions de dollars. Les économies s'élèveront à 26,7 M\$ en 2013-2014. Les économies permanentes atteindront 28,1 M\$ d'ici 2014-2015.

La version originale a été signée par :

Suzanne Vinet
Présidente
Montréal (Québec) Canada
Le 21 août 2012

Pierre Bordeleau
Dirigeant principal des finances
Montréal (Québec) Canada
Le 21 août 2012

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

État des autorisations (non vérifié) pour le trimestre terminé le 30 juin 2012

Autorisations	Exercices financiers 2012-2013 (En milliers de dollars)			Exercices financiers 2011-2012 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	43 169	9 868	9 868	43 953	9 430	9 430
Crédit 5 – Subventions et Contributions	252 053	14 111	14 111	247 037	13 375	13 375
Autorisations législatives budgétaires totales	5 529	922	922	5 559	1 390	1 390
Autorisations non-budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	300 751	24 901	24 901	296 549	24 195	24 195

* N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.
(Un écart marginal dans l'addition des données pourrait résulter de l'arrondissement des chiffres)

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

pour le trimestre terminé le 30 juin 2012

Dépenses	Exercices financiers 2012-2013 (En milliers de dollars)			Exercices financiers 2011-2012 (En milliers de dollars)		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	36 946	9 594	9 594	36 431	9 365	9 365
Transports et communications	2 351	196	196	2 651	295	295
Information	705	42	42	955	96	96
Services professionnels et spéciaux	5 524	611	611	5 900	761	761
Location	1 058	307	307	1 160	211	211
Services de réparation et d'entretien	118	4	4	150	9	9
Services publics, fournitures et approvisionnement	235	24	24	500	31	31
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	118	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	1 528	7	7	1 565	19	19
Paiements de transfert	252 053	14 111	14 111	247 037	13 375	13 375
Autres subventions et paiements	118	2	2	200	33	33
Dépenses budgétaires nettes totales	300 751	24 901	24 901	296 549	24 195	24 195

(Un écart marginal dans l'addition des données pourrait résulter de l'arrondissement des chiffres)